



**MESSAGE RELATIF A UNE EXTENSION DU RESEAU D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET  
A LA DEFENSE INCENDIE DES IMMEUBLES DE CHAMBLIOUX-PARC**

---

Avec la construction sur l'ancienne parcelle Michelin à Chamblieux, de quatre nouveaux immeubles d'habitation comprenant 60 appartements en PPE, une extension et une modification du tracé du réseau d'approvisionnement en eau d'alimentation et de défense incendie s'avèrent nécessaires.

Le réseau actuel est l'un des plus anciens de la commune et le dimensionnement des conduites Eternit est insuffisant pour assurer une bonne défense incendie. De plus, étant donné la faible différence d'altitude de ce secteur par rapport aux réservoirs de Torry, la pression statique est réduite et le débit doit par conséquent être amélioré pour prétendre pleinement à la subvention de l'ECAB.

Pour ce faire, une étude a été confiée au bureau CSD Ingénieurs Conseils SA établi à Granges-Paccot. Le projet prévoit un meilleur bouclage du réseau avec une nouvelle conduite de transport en fonte ductile de 200 mm sur une longueur de 60 mètres et de deux autres conduites de 150 mm, également en fonte, sur une longueur totale de 370 mètres.

A la demande du Conseil communal, les promoteurs prendront à leur charge la conduite située entre les quatre immeubles sur une longueur de 156 mètres. Deux nouvelles bornes hydrantes seront installées sur cette conduite de quartier et une autre sera remplacée sur la conduite reliant le bas du chemin de Torry et le fond de la route Louis Braille.

**Subventions**

Une demande de subvention pour une longueur totale de 430 mètres de conduite ainsi que pour la pose de 3 bornes hydrantes a été adressé à l'ECAB. Par la suite, un décompte détaillé sera établi par le bureau CSD pour définir la part de cette subvention qui sera allouée aux promoteurs de ces immeubles.

**La proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 260'000.00** pour la modification et l'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie de Chamblieux-Parc. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la commune ainsi que par les taxes de raccordement.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly